

Votations à Genève – Horaires des commerces : la question est loin d'être close

par Leïla Hussein

4-5 minutes

Publié le 29 novembre 2021, 07:03

Les milieux patronaux ne jettent pas l'éponge, malgré le refus du peuple de prolonger l'ouverture des magasins.



L'ouverture des magasins trois dimanches par an, à l'essai depuis 2019, ne pourra pas se faire sans l'élaboration d'une

CCT étendue.

TDG

«Nous allons continuer de nous battre pour préserver les commerces, dont beaucoup sont en mode survie», a annoncé Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Si le peuple a rejeté à 54% la révision de la loi qui prévoyait la fermeture des magasins une heure plus tard le samedi et pérennisait leur ouverture trois dimanches par année, la question est loin d'être réglée pour les milieux patronaux.

Retour à la table des négociations

«Quelle réponse apporte-t-on pour lutter contre le tourisme d'achat en France et la concurrence des commerces en ligne?» questionne le responsable. Pour Flore Teysseire, secrétaire patronale de la Fédération du commerce genevois et du Trade Club, à terme, «il faudra s'adapter aux habitudes de consommation. C'est indispensable.» La droite appelle déjà à reprendre les discussions. «Il faut se remettre à la table des négociations pour trouver une solution pour que les commerces locaux continuent d'exister», estime Bertrand Reich, président du Parti libéral-radical.

«Nous ne sommes pas fermés aux propositions, assure Davide De Filippo, président de la Communauté genevoise d'action syndicale. Mais il faut des compensations.» Il espère que le refus des Genevois mettra fin «aux tentative des patrons de passer en force de manière unilatérale. Aujourd'hui, le peuple a envoyé un message fort de solidarité contre la dégradation des conditions de travail».

Rétablir le dialogue

La présidente du Parti socialiste, Lydia Schneider Hausser, elle, souhaite voir «de vraies négociations», notamment via l'élaboration d'une convention collective de travail étendue. De son côté, le Canton qui soutenait la révision de la loi s'est dit inquiet de l'avenir des commerces de détails. Il veut rétablir le dialogue entre les partenaires sociaux et projette de participer activement à la recherche de solutions.

L'ouverture des magasins trois dimanches par an, à l'essai depuis 2019, ne pourra pas se faire sans l'élaboration d'une CCT étendue. Un objectif réalisable pour 2022, a souligné Fabienne Fischer, conseillère d'État chargée de l'économie et de l'emploi.

Un conseiller d'État pourra être viré

La population a largement accepté la modification de la Constitution qui permettra la destitution d'un conseiller d'État. La loi a été plébiscitée, avec 92% des voix. Tous les partis avaient appelé la population à soutenir ce nouveau mécanisme. Le Parlement planche actuellement sur les détails de son entrée en application, prévue en juin 2023. Une chose est sûre: en cas de perte de confiance en l'un des magistrats, la décision reviendra au peuple.

Fin de la rente à vie des ministres

Les Genevois se sont prononcés en faveur de l'abolition de la retraite à vie des conseillers d'État. C'est l'initiative des Vert'libéraux qui a le plus séduit, avec 78% de oui. «C'est une magnifique surprise, s'est réjouie la présidente du parti, Marie-Claude Sawerschel. Nous avons eu raison d'y croire jusqu'au bout.» Le texte prévoit une rente annuelle fixée à 70% du dernier salaire, durant maximum deux ans. Mais avant sa mise

en œuvre, il faudra être patient, prévient le Canton. Il rappelle qu'il va désormais devoir élaborer une loi d'application. Le contreprojet soutenu par le Conseil d'État, lui, a récolté 56% des voix.